

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-030

du 28 septembre 2023

n°030

page 1/1

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON

POUVOIRS (9) : Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (1) : Françoise BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT

RAPPORTEUR : Monsieur Michel FRESNEAU

OBJET : Dénomination de la voie nouvelle des Renardières - Rue de la Chapelle des Renardières

Les dénominations de voies, ronds-points et parkings sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

En raison de la création d'une voie nouvelle dans le quartier des Renardières, et après consultation de la MJC Horizon Sud pour suggestions, il est proposé aux membres du Conseil de dénommer cette nouvelle rue « rue de la Chapelle des Renardières », avec pour origine l'avenue Camille Pagé et pour extrémité la rue Jacques Cartier.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT l'importance de baptiser cette voie,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer la nouvelle rue du quartier des Renardières « rue de la Chapelle des Renardières » avec pour origine l'avenue Camille Pagé et pour extrémité la rue Jacques Cartier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICQUOD



Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_030-DE



RUE DE LA CHAPELLE DES RENARDIÈRES

Origine : avenue Camille Pagé
Extrémité : rue Jacques Cartier

